

LA NOUVELLE CREATION

ETUDE IX

LE JUGEMENT DE LA NOUVELLE CREATION

Jéhovah, le grand Juge de l'Univers Tout bienfait, toute faveur, etc. proviennent de Jéhovah par le Fils — La Nouvelle Création associée et co-héritière avec Christ “Tout pouvoir m'est donné dans le ciel et sur la terre” — Le jugement du Père condamnant l'humanité est déjà exprimé — Le jugement pendant le Millénium, jugement de miséricorde et d'assistance. — Le jugement final exécutoire, un jugement de justice sans miséricorde - Le jugement de la Nouvelle Création pendant l'Age de l'Evangile — La Nouvelle Création jugée par la parfaite Loi d'amour — Surveillance du Chef glorieux sur son Corps — “Vous serez jugés de la manière dont vous aurez jugé les autres” — Nous devrions nous juger nous-mêmes convenablement — “Celui qui me juge, c'est le Seigneur” — L'Eglise doit juger de certaines questions “Si ton frère commet une faute contre toi”, pardonne soixante dix fois sept fois Offenses contre l'Eglise — Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Christ.

Le monde humain, nous l'avons vu (1), a été jugé indigne de la vie éternelle par le Juge suprême, Jéhovah, lorsque Adam, son ancêtre, succomba sous l'épreuve. *“Par un homme le péché est entré dans le monde et, par le péché, la mort (pénalité ou sentence contre le péché) et ainsi la mort a passé sur tous les hommes parce que tous ont péché”* ([Romains 5 : 12](#)). L'échec d'Adam, la sentence de mort qui intervint alors, passa sur tous ses enfants. Sa chute, sa faute, son péché, s'est étendu d'une manière naturelle et avec une force accrue à sa descendance. Cette condamnation, juste de toutes manières, devenait, partant, irrévocable. Le grand Juge de l'Univers, après avoir reconnu que l'homme était indigne de la vie éternelle, ne pouvait pas désavouer son propre verdict, déclarer le mal, bien et ce qui était indigne, digne de la vie éternelle. D'autre part, nous avons vu qu'il eut compassion de nous et que, dans un bienveillant dessein formé avant la fondation du monde, il envisagea et prit des dispositions en vue de la rédemption de toute la race (2), pour lui accorder une nouvelle épreuve, un nouveau jugement, en prévoyant aussi que son Fils bien aimé, dont l'œuvre de rachat rendrait la réconciliation possible, deviendrait le Médiateur de cet arrangement nouveau pour la bénédiction et le relèvement de l'humanité. Et nous avons vu aussi que la période consacrée au jugement et au relèvement de ceux qui obéiront, c'est l'Age Millénial, le Jour de Jugement du monde, son jour d'épreuve, au cours duquel chacun aura l'occasion non seulement de parvenir à la connaissance de

l'Éternel, de rentrer en accord avec lui, mais encore de démontrer par son loyalisme et son obéissance, sa dignité de vivre éternellement. A cet effet, l'apôtre écrit: "*Dieu a fixé un jour où il jugera le monde selon la justice par l'homme qu'il a désigné* (1)" [Actes. 17 : 31](#) .

(1) Volume 1, chapitre 7.

(2) Volume V

[447]

On ne peut mettre en doute que Jéhovah Lui-même soit le Juge suprême et que sa Loi soit la norme souveraine qui serve de base à toute décision pour ce qui est d'accorder ou de refuser la vie éternelle. L'apôtre parle en effet "*du Juge qui est le Dieu de tous*" et qui se retrouve conjointement avec Jésus le médiateur dans la même phrase ([Hébreux 12 : 23, 24](#)). Il dit encore : "*Le Seigneur jugera son peuple*" et "*A moi la vengeance, à moi la rétribution dit l'Éternel*" ([Romains 12 : 19](#) ; [Hébreux 10 : 30](#)). L'Éternel dont il est parlé dans ces citations tirées de l'Ancien Testament ([Psaume 50 : 4](#) ; [Deutéronome 32 : 35, 36](#)) est Jéhovah. Derechef l'apôtre précise encore : "*Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes* (du monde)" ([Romains 2 : 16](#) ; [3 : 6](#)). Dès les toutes premières origines Jéhovah a été le Législateur et le Juge. Il conservera toujours cette position par rapport à toutes ses créatures. Il n'abandonnera pas cet honneur à un autre ([Esaïe 42 : 8](#)). Il affirme par les Ecritures qu'il est le Berger de son peuple. "*L'Éternel est mon berger, je ne manquerai de rien*" ([Psaume 23 : 1](#)). Il se désigne comme le Rédempteur de son peuple: "*Et toute chair saura que je suis l'Éternel, ton sauveur, ton rédempteur*" ([Esaïe 49 : 26](#)). Au sens le plus élevé du terme Jéhovah, l'Éternel en personne, occupe le centre de tout le plan de salut et de tous ses détails. Toute autre façon de voir la question est incomplète.

Cependant, tout comme il a plu au Père de créer toutes choses par le Fils ([Jean 1 : 1](#)) — il lui plaît également d'exalter en toutes choses notre Seigneur Jésus comme son instrument particulièrement honoré. De ce point de vue on peut dire que tout bienfait toute autorité, toute grâce ou faveur procède du Père par le Fils et que,

[448]

de ce fait, la Nouvelle Création, unie au Fils; devient avec lui ministre et co-héritière de la grâce de Dieu.

C'est dans un sens aussi complet que le Père céleste "*se repose de ses œuvres*" et emploie le Fils en sorte que notre cher Rédempteur a pu dire : "*Le Père ne juge personne mais il a remis tout jugement au Fils*" ([Jean 5 : 22](#)). Le Maître prononça ces

paroles avant d'avoir achevé au Calvaire l'œuvre que le Père lui avait donnée à faire, mais il parlait comme si cette œuvre était déjà terminée. Ainsi que nous l'avons déjà examiné sa propre épreuve qui devait établir sa dignité à accomplir le travail que le Père avait assigné, dépendait de sa fidélité jusqu'à la mort. Il démontra donc qu'il était digne de devenir un souverain sacrificateur fidèle et miséricordieux. Il scella de son sang une alliance nouvelle en faveur de l'humanité. Il ouvrit le nouveau chemin qui conduit à la vie et reçut "*les clefs de la mort et du sépulcre*" le droit de dire "*Sortez*" aux captifs de la grande prison de la mort, le droit de bénir et de relever tous ceux qui entendront sa voix et y obéiront. Exactement, ce fut au moment de la résurrection de notre Seigneur que le Père remit tout **jugement** au Fils et c'est alors qu'il déclara : "*Tout pouvoir (autorité) m'a été donné dans le ciel et sur la terre*" ([Matthieu 28 : 18](#)). La première fois qu'il montra cette autorité fut au moment, où il chargea ses apôtres de mission, où il leur ordonna de commencer le travail de rassemblement des membres de la classe de l'Épouse, l'Église, l'Éclésià, ses co-membres de la Nouvelle Création.

Le **jugement** du Père sur l'humanité ayant déjà été formulé en une condamnation générale, tout nouveau jugement de sa part sous les lois de la stricte justice ne pouvait rien apporter de nouveau à la race réprouvée: "*tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. Il n'y a pas de juste, pas même un seul*" ; or, la norme divine n'accepte rien de moins que l'absolue justice, la perfection. L'arrangement divin prévoyait donc que notre

[449]

Seigneur Jésus serait le Médiateur, l'intermédiaire, celui qui ayant satisfait à la Justice représenterait la race déchue, celui à travers qui la justice du Père verrait l'homme et qui en serait le garant. Jésus occupera cette position de médiation entre Dieu et les hommes tant qu'il aura réalisé l'œuvre prévue, tant qu'il aura ramené dans la pleine harmonie avec l'Éternel toute créature qui, après avoir retrouvé la connaissance de son créateur et de ses lois équitables, aura décidé de vivre et d'agir en complet accord avec elles. Bien plus, ce "tout jugement" comportera l'exécution de ses propres arrêts, car il ne récompensera pas seulement les obéissants mais *il détruira tous ceux qui corrompent la terre*". Il détruira les pécheurs volontaires, tous ceux qui n'écouteront pas sa voix, ses ordres, ses instructions, il fera disparaître tout péché, toute insubordination, y compris le dernier ennemi : la mort. — [1 Corinthiens 15 : 25 - 28](#) ; [Apocalypse 11 : 18](#) ; [2 Thessaloniens 2 : 8](#) ; [Hébreux 2 : 14](#).

Le jugement se fera en partie au titre de Médiateur pendant le Millénium excusant les imperfections humaines, corrigeant et récompensant avec mesure et en partie au titre de vicaire ou représentant de l'Éternel, à la fin du Millénium lorsqu'il attribuera la vie éternelle à ceux qui en seront dignes et frappera les indignes de destruction. Ce dernier jugement exécutoire s'opérera dans la ligne de la stricte justice, sans miséricorde, les circonstances atténuantes et l'indulgence ayant joué au cours de son

règne Millénial en faveur de tout être humain. Le Corps de Christ, l'Eglise, lui sera associée dans tout acte de bénédiction, de jugement, de conduite, de correction, etc... au cours de cet Age Millénial de commisération et d'assistance comme aussi peut être dans le prononcé et l'application des approbations et des châtiments.

Avant de procéder à l'examen particulier du **jugement** ou épreuve de la Nouvelle Création pendant l'Age de l'Evangile, avant l'Age Millénial, il importe de se bien

[450]

pénétrer de la pensée que toutes ces procédures ou **jugements**, etc.. procèdent du Père quoique exercés par le Fils et par l'Eglise. Dans le même ordre d'idées et à propos de la résurrection des morts, il est dit que Dieu a ressuscité des morts et par sa puissance notre Seigneur Jésus et qu'il nous ressuscitera de même, déclarations qui ne s'opposent pas à celles du Maître lorsqu'il déclare "*Je le ressusciterai au dernier jour*", "*Je reviendrai et vous prendrai avec moi*", "*Je suis la résurrection et la vie*". — [1 Corinthiens 6 : 14](#) ; [Jean 6 : 39](#) ; [14 : 3](#) ; [11 : 25](#).

Le **jugement** ou épreuve de la Nouvelle Création doit avoir lieu pendant cet Age de l'Evangile, avant que le Millénium ne soit complètement amorcé car c'est la Nouvelle Création, Tête et Corps, qui doit effectuer le travail, réaliser l'œuvre de l'Age Millénial. D'accord avec ceci le Seigneur affirme que nous ne viendrons *pas* "*en jugement (krisis, épreuve) avec le monde (nous n'aurons pas de part dans le jour Millénial de jugement ou épreuve pour le monde) mais nous sommes (déjà) passés de la mort à la vie (en avance sur le monde)*", justifiés par la foi et l'obéissance comme membres de son Corps ([Jean 5 : 24](#)). Ainsi donc le temps actuel, la vie présente est, pour chaque consacré, son jour de jugement, son jour d'épreuve pour déterminer si oui ou non il sera estimé digne de la vie dans les conditions de son appel et de sa consécration. Les paroles de l'apôtre s'accordent avec ce qui précède lorsqu'il dit: "*le jugement (KRIMA, décision finale) va commencer par la maison de Dieu*" ([1 Pierre 4 : 17](#)). Comme l'apôtre le suggère, cela donne à la Nouvelle Création une haute idée des exigences divines, des conditions pour obtenir la vie éternelle, quand on se rend compte que, même ceux qui ont oublié le péché pour mettre leurs cœurs à la recherche et à l'exécution de la volonté divine ont qu'en même besoin de passer par un temps d'épreuve pour être testés, et perfectionner en eux un caractère susceptible d'être approuvé par le Seigneur.

[451]

QUI EST LE JUGE DE LA NOUVELLE CREATION? ET D'APRES QUELLE LOI OU MODELE DE MESURE EST-ELLE JUGEE ?

A cela nous répondons que nous sommes jugés par la parfaite Loi d'Amour de notre Père céleste. Nous avons été justifiés par *lui* "*c'est Dieu qui justifie*". C'est à lui que nous avons formulé nos vœux de consécration et toute la Nouvelle Création, la Tête

aussi bien que les membres, relève du Père, du “*Dieu qui est le juge de tous*”. Et ceci n’altère ni ne modifie en aucune façon ce que nous avons déjà considéré à propos de la manière de faire du Père à notre égard. S’il nous accueille et nous permet d’avoir accès au trône de la grâce céleste, c’est parce qu’il nous a rendus acceptables dans son Bien-aimé - grâce à notre Seigneur et Chef sous la robe de justice de qui nous pouvons nous approcher du Père ou obtenir sa faveur. Tout pouvoir, toute autorité passe par le Fils, l’agent ou représentant du Père. C’est pourquoi, bien, que dépendant directement du Père, c’est par notre avocat que nous obtenons audience auprès de lui, de la même manière que dans les tribunaux, un avoué représente son client. Pendant l’Age Millénial le monde n’aura pas directement affaire au Père par l’intermédiaire d’un Avocat, il aura au contraire directement affaire au Christ jusqu’à la fin, jusqu’au moment où ceux qui auront été ramenés à la perfection seront présentés au Père.

Les membres de la Nouvelle Création sont engendrés du Père. Ils sont ses enfants et non pas les enfants du Christ. C’est le Père qui châtie tout fils, qu’il agrée. C’est aussi au trône de grâce du Père que nous sommes invités à nous adresser par la prière: le chemin qui a été frayé pour nous par Jésus notre Rédempteur. Et cependant les termes dont s’est servi notre Rédempteur sont exacts au sens de plus absolu: “*Nul ne vient au Père que par moi*”. Les liens qui unissent le Seigneur Jésus à l’Eglise sont de la nature de ceux qui unissent une

[452]

Tête à son corps. La Tête prend connaissance, juge et décide pour le bien du corps. Elle le mène, prévient ses difficultés, lui apporte aide et soutien lui donne la force et entoure un membre en se servant fréquemment du concours d’autres membres du Corps qui deviennent par la même occasion ses ministres ou serviteurs. Mais puisque dans cette œuvre tout se fait au nom du Père, sous la direction du Père, on peut considérer que tout vient du Père et par le Fils. — [1 Corinthiens 8 : 6.](#)

Il n’y a pas d’incompatibilité avec ce que nous lisons : “*Si vous invoquez comme Père celui qui juge sans acception de personnes, etc...*” ou encore “*Mon Père est le vigneron. Tout sarment qui est en moi et qui ne porte pas de fruit, il le retranche ; et tout sarment qui porte du fruit, il l’émonde afin qu’il porte encore plus de fruit*” ([1 Pierre 1 : 17](#) ; [Jean 15 : 1, 2](#)). Mais que la médiation de notre chef soit un fait et que le travail d’éducation – émondage - s’opère en nous, par son intermédiaire, au titre d’agent du Père, est évident, d’après la déclaration du même apôtre : “*C’est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant*”. Car cela revient à dire que nous ne sommes pas directement entre les mains du Dieu vivant, ni directement soumis à la juridiction de sa loi inflexible. Nous sommes en Jésus-Christ, couverts par son mérite. C’est à travers lui, notre Chef, notre Maître, c’est sous l’égide de l’alliance Abrahamique activée par son sang, que nous sommes pris en considération.

LA SURVEILLANCE DU CHEF GLORIEUX SUR SON CORPS

Il serait impossible de douter de l'amour et du soin de notre Chef glorifié à l'endroit de son Eglise — de son "Corps", de son "Eglise" — même s'il n'avait fait aucune déclaration explicite à ce sujet. Mais c'est

[453]

dans son dernier message aux fidèles qu'il se présente tel celui qui s'assit comme un fondateur ou purificateur des lévites antitypiques et du Sacerdoce royal. Écoutons ce qu'il dit aux sept églises d'Asie Mineure représentant les sept époques de l'histoire de l'unique Eglise

"Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi... sinon JE viendrai à toi et j'ôterai ton chandelier". "Sois fidèle jusqu'à la mort et Je te donnerai la couronne de vie". "J'ai quelque chose contre toi... repens-toi donc, sinon je viendrai à toi bientôt et je les combattrai avec l'épée de ma bouche". "A celui qui vaincra Je lui donnerai à manger de la manne cachée". "Ce que j'ai contre toi, c'est que tu laisses la femme Jézabel... Je lui ai donné du temps pour se repentir... je la jetterai... dans une grande tribulation... Je ferai mourir de mort ses enfants et toutes les Eglises connaîtront que je suis celui qui sonde les reins et les cœurs, et je vous rendrai à chacun selon vos œuvres... A celui qui vaincra et qui gardera jusqu'à la fin mes œuvres, je donnerai autorité sur les nations". "Je n'ai pas trouvé tes œuvres parfaites devant Dieu... Celui qui vaincra... Je n'effacerai pas son nom du livre de vie". "Voici ce que dit celui qui a la clef de David, celui qui ouvre et personne ne fermera, celui qui ferme et personne n'ouvrira". "Je te donne de ceux de la, synagogue de Sa-an... Je les ferai venir se prosterner à tes pieds et connaître que je t'ai aimé. Parce que tu as gardé la parole de la persévérance en moi, Je te garderai aussi à l'heure de la tentation qui va venir sur le monde entier". "Celui qui vaincra, Je ferai de lui une colonne dans le temple de mon Dieu" "Parce que tu es tiède et que tu n'es ni froid ni bouillant, Je te vomirai de ma bouche". "Je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé par le feu, afin que tu deviennes riche... Je reprends et Je châtie tous ceux que j'aime ; aie donc du zèle et repens-toi". — [Apocalypse 2 et 3](#).

[454]

Rappelons aussi les paraboles du Seigneur sur les "mines" et les "talents" dans lesquelles il montre qu'à son retour il récompensera ses fidèles. A ceux qui par la persévérance à bien faire auront recherché la gloire, l'honneur et l'immortalité, il accordera la vie éternelle tandis qu'il réservera aux autres la colère au jour de la colère. Une autre parabole fait ressortir l'attribution des récompenses aux serviteurs selon leur degré de fidélité lorsqu'elle présente "l'homme de haute naissance" revenant d'avoir été investi de l'autorité royale et châtiant ses ennemis. Et pourtant l'apôtre attribue au Père et le fait de récompenser et le fait de punir. L'explication en est donnée dans cette phrase du Maître: "Moi et mon Père sommes un", nous œuvrons à l'unisson pour tout.

**“NE JUGEZ POINT AFIN QUE VOUS NE SOYEZ POINT JUGES.
CAR ON VOUS JUGERA DU JUGEMENT DONT VOUS JUGEZ”**

Matthieu 7 : 1, 2

Les juges compétents de l’Eglise sont le Père et le Fils, ce dernier agissant comme représentant du Père qui lui a remis tout jugement (Jean 5 : 22, 27). Les Nouvelles Créatures n’ont pas compétence pour se juger les unes les autres pour deux raisons :

1) Peu d’entre elles comprennent à fond ni n’évaluent la divine Loi d’Amour qui commande tout.

2) D’évidence, il en est peu qui voient clair dans leur propre cœur. Beaucoup se jugent soit trop sévèrement ou avec trop d’indulgence et devraient, en toute modestie, se retirer lorsqu’il s’agit de juger du cœur d’un autre dont on ne peut qu’apprécier imparfaitement les mobiles. C’est en raison de notre inaptitude à juger que le Seigneur — tout en nous assurant que ce sera une de nos prérogatives dans le Royaume après que la Première résurrection nous y aura qualifiés — interdit tout jugement particulier parmi ses disciples et les menace même que s’ils persistent à se juger l’un l’autre ils

[455]

ne doivent pas s’attendre à plus de clémence ou d’indulgence qu’ils n’en témoignent aux autres (Matthieu 7 : 2 ; Luc 6 : 38). La même pensée se retrouve dans cette simple prière : *“Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés”*. — Matthieu 6 : 12 .

Cette règle n’est pas une règle arbitraire qui pourrait vouloir dire que le Seigneur soit susceptible d’être injuste ou difficile à notre égard si nous sommes âpres vis-à-vis des autres. Au contraire, elle recèle un principe certain. Nous sommes par nature, des enfants de colère, des vases promis à la destruction. Et bien que le Seigneur se propose dans sa miséricorde de nous bénir et de nous relever de nos péchés, de nos faiblesses et de nous rendre parfaits par notre Rédempteur, il ne le fera que si nous acceptons sa Loi d’Amour et si nous y conformons notre cœur. Il n’a pas dessein d’admettre dans sa famille des non-régénérés, des *“enfants de colère”*. Si l’on veut trouver une place dans la maison du Père aux nombreuses demeures (plans d’existences) (Jean 14 : 2) il faut cesser d’être des enfants de colère pour devenir des enfants d’Amour être transformé de gloire ou gloire par l’Esprit de notre Seigneur, l’esprit d’Amour. Quiconque se refuse à développer cet esprit d’amour et le contrarie même en s’obstinant à juger sans aménité les autres disciples, donne la preuve qu’il ne croît pas en connaissance et en vertu, qu’il n’est pas changé de gloire ou gloire dans la ressemblance du cœur à ce Juif de son Maître, qu’il n’est pas un authentique disciple du Seigneur et ne doit pas espérer obtenir plus de miséricorde qu’il n’en montre lui-même dans son propre comportement. Son imitation du Maître (dans

l'amour) se manifestera dans sa bonté et sa générosité ou pensées ou paroles et en actions à l'égard de ses semblables.

Ah! si tous les engendrés de l'esprit, les "nouvelles créatures" pouvaient se convaincre que cet esprit de jugement (de condamnation) hélas si répandu parmi le peuple de Dieu mesure le manque d'esprit d'amour — le

[456]

manque d'esprit de Christ — lequel, s'il était tout à fait absent, montrerait que "*nous ne lui appartenons pas*" ([Romains 8 : 9](#)). Plus vite on se rendra compte de ce fait, plus vite s'opérera (la transformation "de gloire en gloire" si essentielle à notre acceptation définitive comme membres de la Nouvelle Création.

Peu d'enfants de Dieu réalisent à quel point ils jugent parfois les autres et cela avec une âpreté telle que si le Seigneur leur rendait la pareille ils ne parviendraient jamais au Royaume. On pourrait craindre que l'affirmation du Maître d'après laquelle nous serions jugés selon l'indulgence que nous montrerions aux autres, nous pousserait à trop de bienveillance et que le "*ne soupçonne pas le mal*" pourrait nous conduire à une clémence extrême. Que non! Tout en nous, dans notre nature déchue, nous entraîne dans un sens contraire. Voilà plus de dix-huit siècles que le Seigneur nous a fait cette proposition généreuse de nous juger avec la même complaisance que nous témoignerions aux autres et pourtant combien pourraient prétendre à beaucoup de mansuétude ? Il est bon que chacun de nous examine son penchant à juger autrui et qu'il le fasse dans la prière.

L'esprit charnel, non régénéré est égoïste et dans la proportion où il est **pour** soi et est **contre** les autres, porté à se trouver des excuses ou à se donner raison, porté par contre à désapprouver ou à condamner les autres. Et ceci fait tellement parti de nous-mêmes qu'elle en devient une habitude inconsciente comme lorsque nous sourcilions ou que nous respirons. Elle augmente avec l'instruction... Celle-ci élève en effet l'esprit, lui fait entrevoir des idéals plus nobles et comme on mesure d'après ces derniers on trouve à redire à tout. On prend plaisir à rapporter les erreurs, les fautes d'autrui tout en ignorant les siennes propres sur le même plan ou sur d'autres. Parfois même on parle des autres pour se cacher soi-même où donner l'impression d'être supérieur. C'est de l'hypocrisie mais tel est le penchant naturel de notre nature

[457]

déchue. Le nouvel entendement, engendré de l'Esprit d'en-haut le saint esprit d'amour, entre en conflit, dès les premiers moments, avec ce vieil esprit d'égoïsme, et cela sous la direction de la Parole du Seigneur, sous la nouvelle Loi d'Amour, la Règle d'or, à laquelle nous devons nous conformer toujours plus à mesure que nous nous développons en grâce et en connaissance. Pour commencer, toutes les nouvelles créatures ne sont que des "enfants en Christ". Elles n'entrevoient la Loi nouvelle que

vaguement... mais s'il n'y a pas progrès et si la Loi d'amour n'est pas comprise ou qu'on n'y atteigne pas, on ne remportera pas non plus le grand prix.

La Loi d'amour dit : C'est une honte que de découvrir au monde les faiblesses ou les fautes des frères ou des autres ; il est honteux que la pitié et la sympathie ne trouvent pas immédiatement un mot à dire pour les défendre tout au moins s'il est trop tard pour cacher complètement ! Notre noble et généreux Maître déclara en une certaine circonstance : *“Que celui qui est sans péché jette la première pierre”*. Une personne sans aucune faille personnelle pourrait à la rigueur assumer de se faire l'exécuteur de la Justice, de tirer vengeance des méchants, de les faire connaître, etc... Or, notre Maître, sans péché, avait tant d'amour dans le cœur qu'il était plus disposé à excuser et à pardonner qu'à punir et à réprimander. Il en ira sans doute de même avec tous les engendrés de son esprit. Tandis qu'ils tâchent de lui ressembler ils seront les derniers à demander vengeance, les derniers à châtier on paroles ou autrement tant que le Grand Juge ne l'aura pas ordonné. Or, au contraire, il nous instruit de *ne “juger de rien avant le temps”* et déclare : *“A moi la vengeance”*.

L'apôtre a admirablement défini l'esprit d'amour. Il dit en effet : *“L'amour (la charité) est patient et plein de bonté”* pour celui qui a des torts. *“L'amour n'est point envieux”* du succès des autres, ne cherche pas à leur enlever ni à diminuer la réputation qu'ils méritent.

[458]

“L'amour ne se vante point et ne s'enfle point d'orgueil” il ne rabaisse donc pas les autres pour essayer de briller davantage. Il *“ne fait rien de malhonnête”*, ce, qui veut dire qu'il ne connaît pas de désirs intempestifs et égoïstes et évite les méthodes extrêmes. L'amour *“ne cherche point son intérêt”*, ne convoite pas l'honneur, la richesse, le bon renom d'autrui, il s'en réjouit au contraire et y ajouterait plutôt que de diminuer ces avantages. L'amour *“ne s'irrite point”* même s'il s'agit d'un juste châtiment : il se rappelle de la détresse où se trouve toute la race humaine du fait de la chute et lui témoigne plutôt de la sympathie que de la colère. L'amour *“ne soupçonne point le mal”* : non seulement il n'inventera pas ni n'imaginera le mal mais il sera disposé à douter du bien fondé de toutes les “médiances” auxquelles par principe il demeure étranger (comparer [1 Timothée 6 : 4](#)). L'amour *“ne se réjouit point de l'injustice mais il se réjouit avec la Vérité* (ce qui est droit)”. Il prendra donc plaisir à faire connaître les nobles paroles, les actions généreuses ; par contre il évitera de rapporter les propos malveillants, les actions répréhensibles. L'amour *“excuse tout”*, recouvre tout d'un manteau de sympathie, car rien ni personne n'est parfait ni ne peut soutenir une inspection rigoureuse. L'amour va au devant, recouvert d'un manteau de bienveillance toujours prêt à servir. L'amour *“croit tout”* et n'est pas disposé à chicaner sur les bons mobiles ou les bonnes intentions qu'il est toujours prêt à admettre. L'amour *“espère tout”* et se refuse à voir une dépravation totale et absolue tant qu'il subsiste un espoir de retour. L'amour *“supporte tout”*. Il est impossible de fixer une limite au-delà de laquelle il se refuserait au cœur vraiment

repentant. *“L’amour ne périt jamais”*. D’autres vertus, d’autres dons peuvent disparaître après avoir rempli leur rôle; mais l’Amour est si essentiel, qu’une fois compris, il doit toujours demeurer en nous — éternellement. L’amour est plus grand que tout. — [1 Corinthiens 13 : 4 à 13](#).

[459]

Si le fait de rapporter ce qui est vrai dans une intention malveillante c’est manquer à la Loi d’Amour et à la Règle d’Or, que dire de la plus déplorable, de la plus coupable, de la plus criminelle habitude si courante non seulement parmi les hommes et les chrétiens de nom, mais aussi chez de véritables chrétiens, de répandre ce qui n’est pas toujours tout à fait vrai. Honte ! Honte ! s’il se trouve parmi les enfants de Dieu des éléments qui ignorent à ce point l’instruction du Maître de *ne “dire du mal de personne”*, des éléments qui ne soient pourtant pas des “bébés novices” dans la connaissance de la Loi d’amour et qui méconnaissent à ce point son message. Si l’on ne doit accepter d’entendre — avec les preuves les plus probantes à l’appui, sur la déposition de deux ou trois témoins, et encore avec réticence — une accusation contre un frère ou un voisin, combien moins de la colporter ou de calomnier sur un simple soupçon ou sur un oui-dire

NOUS DEVRIONS NOUS JUGER

“Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés (punis, châtiés par le Seigneur)”. — [1 Corinthiens 11 : 31](#).

La Règle d’Or devrait régler cette disposition ou “comméragé” sur les autres et sur leurs affaires. Quel calomniateur aime à être calomnié ! Quelle commère aime qu’on connaisse de ses affaires, de ses difficultés, de ses faiblesses et qu’on en parle soit en petit comité ou à l’oreille? Le “monde” n’a guère autre chose à faire qu’à gloser sur le dernier scandale. Quant à la Nouvelle Création il lui vaut mieux de garder le silence jusqu’à ce que l’amour et le plan de Dieu lui apportent *la réalisation du thème chanté autrefois par les anges : “Gloire à Dieu dans les lieux très hauts, paix sur la terre, bonne volonté envers les hommes”*. Alors seulement les paroles de leurs bouches et la méditation de leurs cœurs seront agréables à l’Eternel et un bienfait pour ceux qui les approcheront.

[460]

Parlant de la langue, l’apôtre fait remarquer que ce petit membre a une importance extrême. Elle peut prononcer des paroles aimables qui ne mourront jamais mais se perpétueront au contraire et seront en bénédiction aux vivants et, par eux, aux êtres qui leur succéderont et ne sont pas encore nés. Par contre, “pleine d’un venin mortel” elle peut répandre des idées empoisonnées qui empliront d’amertume la vie des uns, fleuriront ou briseront la vie des autres. L’apôtre dit : *“Par elle nous bénissons (honorons) le Seigneur notre Père et par elle nous maudissons (faisons mal) les hommes... De la même bouche sortent la bénédiction et la malédiction. Il ne faut pas,*

mes frères, qu'il en soit ainsi. La source fait-elle jaillir par la même ouverture l'eau douce et l'eau amère ?". — [Jacques 3 : 8 à 11](#) .

Puisque “*c’est de l’abondance du cœur que la bouche parle*”, lorsque nous bavardons sur le compte des autres, que nous nous “mêlons” de leurs affaires, cela prouve qu’une bonne partie de nos cœurs, sinon la totalité, est vide en ce qui concerne l’amour et la grâce de Dieu. Cette seule pensée devrait nous conduire immédiatement au trône de la grâce et à la Parole pour y être rempli de l’esprit ainsi que le Seigneur l’a promis à ceux qui en ont faim et soif. Si plus que le simple papotage et l’oisif verbe, nous prenons **plaisir** à entendre et à dire du mal des autres, la condition du cœur est plus mauvaise encore. Il déborde d’amertume, d’envie, de malice, de haine, d’esprit de contestation, et, ajoute l’apôtre, tout *cela* “*sont des œuvres de la chair et du diable*” ([Galates 5 : 19 à 21](#)) Dieu veuille que nous puissions étonner et éveiller la “Nouvelle Création” là-dessus on disant que ni vous faites ces choses vous broncherez sûrement et qu’aucune entrée dans le Royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ ne vous sera accordée.

Devenir apte au Royaume nous conduit par contre dans une direction tout opposée. “*Ajoutez, dit l’apôtre Pierre, à votre foi la patience, la bonté fraternelle* ,

[461]

l’AMOUR ; car si vous faites ces choses vous ne brancherez jamais et l’entrée dans le Royaume vous sera pleinement accordée” ([2 Pierre 1 : 5 à 11](#)). L’apôtre Jacques est, lui aussi, très explicite sur ce sujet quand il déclare: “*Si vous avez dans votre cœur un zèle amer et un esprit de dispute, ne vous glorifiez pas et NE MENTEZ PAS CONTRE LA VERITE. Cette sagesse n’est point celle qui vient d’en-haut; mais elle est terrestre, charnelle, diabolique*” ([Jacques 3 : 14, 15](#)). Quiconque possède en lui cet esprit amer et de calomnie est animé d’un esprit tout contraire à l’Esprit de Christ, l’Esprit saint, l’Esprit d’amour. Que celui-là ne mente ni à lui-même ni aux autres, qu’il ne se glorifie pas dans sa honte et ne mette pas les ténèbres pour la lumière, l’esprit de Satan à la place de l’Esprit du Oint.

Allant plus loin dans son exposé, l’apôtre signale que la raison de la confusion et de l’agitation qui ont troublé les enfants de Dieu à toutes les époques, réside dans le fait de cette condition de cœur impure ou sanctifiée on partie seulement . “*Là où il y a un zèle amer et un esprit de dispute, dit-Il il y a du désordre (instabilité, remue-ménage) et toutes sortes de mauvaises actions*” ([Jacques 3 : 16](#)). Si l’un permet à ces mauvaises herbes de la vieille nature déchuée de se répandre, elles deviendront non seulement nuisibles mais finiront par étouffer et par faire périr les belles et agréables fleurs des grâces de l’Esprit.

JUGEMENT PERSONNEL CONVENABLE

Parlant de notre croissance propre en tant que Nouvelle Création, de notre jugement personnel, de notre autocritique, l’apôtre Paul déclare: “*Ayant donc de telles*

promesses, bien aimés, purifions nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, en achevant notre sanctification dans la crainte de Dieu ([2 Corinthiens 7 : 1](#)). *“Que chacun s'examine soi-même”*, qu'il remarque les faiblesses

[462]

et les souillures de sa nature charnelle d'échue et tâche de se purifier en “mettant de côté” les œuvres du “vieil homme” pour être renouvelé, transformé de gloire on gloire à l'image du cher Fils de Dieu, notre Exemple comme notre Rédempteur et Maître. Cependant l'apôtre Paul nous engage non seulement à purifier notre chair autant que faire se peut mais encore nos esprits nos entendements, de manière que l'esprit nouveau, la Sainte détermination ou volonté règne en maître et que toute pensée soit emmenée captive envers la volonté divine exprimée par Christ et matérialisée en lui.

Il serait vain d'essayer de purifier la chair et de tenir sa langue en bride si l'on négligeait le cœur, l'entendement, l'esprit où les pensées germent et ne manifestent leur souillure que par des paroles ou des actions. Ce n'est que par la prière et la persévérance qu'on peut parvenir à cette purification nécessaire pour avoir part au Royaume, *“achever en sanctification dans la crainte de Dieu”*. Non pas que nous puissions espérer atteindre à une purification absolue de la chair. C'est la purification absolue de la volonté, du cœur, de l'esprit que le Seigneur réclame. Et ceci implique une purification de la chair et de la langue poussée aussi loin que possible. Là où il voit un cœur pur et sincère envers lui, où son esprit et sa Loi d'amour sont observés, il donnera, le moment venu, le corps nouveau approprié. *“Heureux ceux qui ont le CŒUR pur car ils verront Dieu”*. [Matthieu 5 : 8](#).

Et comme elles ont leur place ici tes paroles de l'apôtre ([2 Thessaloniens 3 : 5](#)). *“Que le Seigneur dirige vos cœurs dans l'amour de Dieu”*, cet amour doux, paisible, patient, longanime, qui ne recherche pas son intérêt, ne s'enorgueillit pas, ne porte pas envie, ne pense ni ne dit de mal, mais a confiance et est plein de considération pour les autres conformément à la Règle d'Or. Il est nécessaire que nos cœurs soient **dirigés** dans cet amour puisque en tant que Création Nouvelle nous marchons dans un chemin nouveau — non selon la chair

[463]

mais selon l'esprit. Le Seigneur seul est notre guide, notre directeur compétent bien qu'il puisse se servir de plusieurs de ses membres comme porte-paroles. *“Tes oreilles entendront une voix derrière toi (la voix du passé) qui dira: Voici le chemin, marchez-y”*. — [Esaïe 30 : 21](#).

**“JE NE ME JUGE PAS MOI-MEME...
CELUI QUI ME JUGE, C’EST LE SEIGNEUR”**

Il y en a peu parmi la Nouvelle Création — remarquablement peu en vérité — qui paraissent disposés à se juger sans ménagement. Avec raison ils se reprochent leurs manquements, leurs faiblesses et désirent être débarrassés de toute tache. Mais d’autre part ils oublient — et on cela ils ont tort — que le Seigneur ne nous connaît pas et ne nous juge pas d’après la **chair** mais selon l’**esprit**, l’intention, la volonté, le désir et l’effort. A la vérité ils se rapprochent trop de la prière du pharisien. “*Je te loue de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes*”, et pas assez des paroles inspirées du Maître qui sont la base même de son acceptation et de la propriété du sang précieux pour la purification de tout péché. Ils oublient; dans leur raisonnement que s’ils étaient parfaits ou susceptibles de faire parfaitement les choses ils n’auraient besoin ni de Sauveur ni d’Avocat. Ils oublient que “*c’est par grâce que nous sommes sauvés*” et non par don œuvres de la chair.

Ces personnes là ont besoin de s’appliquer à elles-mêmes les paroles de l’apôtre : “*Il m’importe fort peu d’être jugé par vous ou par un tribunal humain. Je ne me juge pas non plus moi-même, car je ne me sens coupable de rien; mais ce n’est pas pour cela que je suis institué. Celui qui me juge (et qui juge chacun) c’est le Seigneur. C’est pourquoi ne jugez de rien avant le temps, jusqu’à ce que vienne le Seigneur qui mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins (intentions) des cœurs*”. — [1 Corinthiens 4 : 3 à 5](#).

[464]

Nous nous en remettons à l’Eternel sans nous fier à notre pauvre nature déchue. Nous avons connu la grâce et la miséricorde de Dieu envers ceux qui, se confiant en Lui, s’efforcent de marcher **conformément** à l’esprit d’amour tout en étant incapables **d’atteindre** à ses exigences d’une manière parfaitement rigoureuse. Nous n’espérons donc pas être parfaits dans la chair mais être parfaits dans l’esprit, dans l’intention. Nous espérons que notre foi et notre zèle seront comptés (par le mérite de notre Rédempteur) comme faisant le poids à nos actuelles souillures que nous haïssons et contre lesquelles nous luttons jour après jour. En réfléchissant à tout cela nous nous demandons parfois: Dieu nous aime-t-il vraiment nous qui étions par nature des enfants de colère comme les autres? Est-il pour nous, disposé à nous aider et à nous faire crédit sur le vu d’un désir et d’un effort sincères quand bien même nous aboutissions à un échec partiel ou complet ? — Oui, et le Seigneur répond : “*Le Père lui-même vous aime*”. Et l’apôtre ajoute : “*Si Dieu nous a aimés tandis que nous étions encore des pécheurs, au point de donner son Fils unique pour notre rédemption*”, “*ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses (utiles dans notre course pour le prix qui nous est offert dans l’Evangile) ?*”. S’il nous a aimés alors que nous étions des pécheurs, il nous aime davantage encore maintenant qu’il nous a agréés dans sa famille, maintenant qu’il décèle dans nos cœurs l’ardent désir de faire sa

volonté. Ayons donc foi et approchons nous avec courage du trône de la grâce céleste pour **obtenir miséricorde et trouver grâce** au temps du besoin. — [Hébreux 4 : 16](#).

Il est utile de donner ici un mot d'avertissement à propos de l'autre face de la question. Nous avons tous connu des cas où l'humilité, le doute, la crainte, l'hésitation sur le plan de la grâce divine, ont été remplacés par une attitude de farouche certitude de soi, un aveuglement total sur ses fautes, un esprit pharisaïque qui se trouve être meilleur que les autres. Hélas! nous craignons que cette condition des plus déplorables soit sans

[465]

espoir! La foi est utile mais ce doit être la foi en Dieu et non on soi. Une déviation de cette nature provient généralement d'une méconnaissance de la Loi d'amour, la Règle d'or. Si l'amour pour le Seigneur, l'amour de son dessein bienveillant, l'amour pour les frères de la Nouvelle Création, l'amour sympathique pour le monde des hommes, vient à se corrompre, il engendre l'amour de soi, l'importance qu'on s'accorde à soi-même, l'honneur pour soi, la glorification de soi. Méfions-nous de ces chemins de traverse qui éloignent de Dieu, de son esprit, de son Royaume. S'il est vrai que les conducteurs de groupes soient plus particulièrement menacés par ce piège, d'autres aussi y sont exposés. Il se trouve même des éléments n'ayant aucune qualification pour instruire les autres et qui pourtant sont enflés d'orgueil, ne savent rien, *et "ont la maladie des questions oiseuses et des disputes de mots d'où naissent l'envie, les querelles, les calomnies, les mauvais soupçons"*... Il convient de s'en écarter. "*C'est une grande source de gain que la piété avec le contentement*". — [1 Timothée 6 : 4 à 6](#) voir aussi [1 Jean 3 : 9 et 10](#) .

L'EGLISE DEVRAIT JUGER DANS QUELQUES CAS

Si, individuellement, nous ne devons ni juger ni condamner mais attendre le moment du Seigneur qui manifestera sa décision au sujet de chaque membre de son corps, de la "Nouvelle Création", cependant dans certains cas, l'Eglise (l'assemblée — l'Ecclésia) a le devoir de juger. Ainsi par exemple, l'apôtre fait état d'un cas de fornication, admis par l'intéressé comme contraire aux mœurs et connu par tous les membres de la communauté chrétienne de l'endroit. Il déclare qu'en accueillant dans son sein un tel libertin l'Eglise a un tort. Il invoque son autorité apostolique pour excommunier le transgresseur, le retrancher de la communauté des croyants, le livrer, figurativement parlant, à Satan, aux châtiments, pour détruire en lui son animalité de manière que l'esprit,

[466]

le nouvel entendement puisse être sauvé au jour du Seigneur, à la fin de cet âge. — [1 Corinthiens 5 : 5](#) .

Seul le Seigneur lui-même ou un de ses apôtres (les douze, dont Paul fut le dernier, choisi à la place de Judas pouvaient avoir le droit, l'autorité nécessaire pour procéder de la manière indiquée. Il n'y avait qu'un apôtre comme Pierre pour se comporter comme il l'a fait dans le cas d'Ananias et de Saphira ([Actes 5 : 1 à 11](#)). L'apôtre Paul explique sa position et dit: *“Je vous ai écrit dans ma lettre de ne pas avoir des relations avec les impudiques — non pas d'une manière absolue avec les impudiques de ce monde, ou avec les cupides et les voleurs, ou avec les idolâtres ; autrement il vous faudrait sortir du monde”*. Il veut faire comprendre que c'est une chose d'avoir des relations avec les non-régénérés et une chose absolument différente de les admettre au titre de co-membres de la Nouvelle Création. S'abaisser au niveau du transgresseur n'est pas lui rendre un bon service. Il vaut mieux pour lui de s'apercevoir que son impureté le sépare en fait des enfants de Dieu. S'il est vraiment engendré de l'esprit de Dieu il se rendra plus vite et mieux compte de sa situation, profitera de la leçon et se repentira. L'Eglise avait fait preuve d'une charité mal comprise vis-à-vis de l'offenseur et avait risqué une démoralisation générale parmi ses membres, sans compter une contagion possible parmi les croyants des autres assemblées qui auraient pu avoir connaissance de ce qui se passait à Corinthe.

L'apôtre délimite brièvement le devoir des fidèles, dans des cas analogues. Nous paraphrasons comme il suit: Ce que je vous ai écrit c'est de ne pas avoir de relations avec un homme qui se dit “frère” et qui soit **impudique ou cupide, ou idolâtre, ou brigand, ou ivrogne, ou escroc...** de ne même pas manger en leur compagnie. A vrai dire je n'essaie pas de juger le monde mais je vous invite d'une manière pressante, en tant qu'Eglise, à juger de ceux que vous acceptez comme

[467]

frères. Dieu jugera ceux du dehors. Votre devoir est d'éloigner les méchants de votre milieu. — [1 Corinthiens 5](#).

L'apôtre va plus loin et critique le fait que lorsque des frères ont entre eux des différends, ils songent à s'adresser aux tribunaux plutôt que de supporter le dommage avec patience s'il est supportable; sinon, de porter le cas devant l'Eglise qui statuera en dernier ressort. Puisque Dieu choisit les membres de l'Eglise pour devenir les juges futurs de l'humanité, dit-il, seraient-ils moins équitables, moins honorables et justes dans leurs décisions que le monde, maintenant ? On doit pouvoir avoir confiance, sous ce rapport, dans le plus petit membre de l'assemblée. N'y a-t-il pas parmi vous un élément à la sagesse, à l'intégrité de qui tous pourraient se rapporter, et à la décision de qui les contestants pourraient se ranger ?

“Pourquoi ne souffrez vous pas plutôt quelque injustice ? Pourquoi ne consentiriez-vous pas à subir quelques dommages si toutefois vous considérez la décision tant soit peu arbitraire ? Pourquoi ne pas accepter de perdre quelque chose plutôt que de perpétuer les disputes ou d'avoir recours aux tribunaux en s'accusant l'un l'autre ? Que non, dit l'apôtre, je m'aperçois que non seulement vous ne voulez pas supporter

quelque irrégularité pour la cause de la paix et du bon accord dans le corps de Christ mais encore, et ceci est pire, quelques-uns parmi vous sont prêts à faire tort et à frustrer même leurs frères. Ne recherchez-vous pas le Royaume comme Eglise de Dieu ? Et *“ne savez-vous pas que les injustes n’hériteront point le Royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux ni les ravisseurs, n’hériteront le Royaume de Dieu. Et c’est là ce que vous étiez quelques-uns de vous. Mais vous avez été lavés, mais vous*

[468]

avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ et par l’esprit de notre Dieu”. [1 Corinthiens 6 : 1 à 11.](#)

Cette nomenclature des offenses graves — susceptibles d’empêcher l’entrée dans le Royaume est une indication des sortes de vices qui en appellent à l’exclusion de la fraternité dans l’Eglise. C’est pourquoi il est dit: *“Otez le méchant du milieu de vous”*, quel qu’il puisse être s’il se rend coupable de péchés aussi grossiers que ceux-là.

“SI TON PURE A PECHE CONTRE TOI”

Ceci n’entre-t-il pas en contradiction avec le commandement du Maître. *“Ne jugez pas afin que vous ne soyez pas jugés”* ? Ou plutôt ne faut-il pas d’abord juger pour sa part celui qui a commis la faute puis divulguer, rappeler ce qu’il a fait de mal, “médire” même à son sujet en sorte que toute l’Eglise sache et répudie le coupable ?

En aucune façon et les instructions divines se tiennent parfaitement quand on les comprend bien. Si A et B ont ensemble un différend et que A **se croit** lésé par B, il ne doit pas juger B dans le sens de le condamner. Tout ce qu’il peut dire c’est ceci : “Il existe un désaccord entre nous et je suis persuadé avoir raison ; mais B peut aussi être certain d’avoir raison et croire qu’il ne m’a pas fait tort . A ne peut pas se retirer de B pour cette raison. Le faire équivaudrait à le **juger** et à le **condamner**. Par contre il peut se dire: “l’affaire est sans importance extrême comme souvent entre frères; je vais la laisser tomber en croyant que B, frère dans le Seigneur, ne peut pas avoir eu l’intention de me faire tort et qu’il se peut, au fait, que ce soit lui et non pas moi qui soit dans le vrai”.

[469]

Cependant, s’il ne peut arriver à en prendre son parti, il ne doit encore pas juger, décider, que c’est lui qui a raison et que B a tort. Il doit **aller voir** B, lui expliquer son point de vue et si possible parvenir à un arrangement cordial et fraternel peut être au prix de concessions mutuelles. S’ils ne peuvent se mettre d’accord, il peut demander à deux ou trois frères parmi les plus sages de l’Eglise, C et D, (frères dans la sincérité de qui B, aussi bien que lui-même, auront toute confiance) de **l’accompagner** et

retourner voir B pour réexaminer la question — non pas pour condamner B, car A lui-même ne doit pas encore l’avoir jugé, mais pour entendre les faits en présence de A et de B et leur donner leur avis. Normalement ceci devrait suffire à la satisfaction de tous si tous ont l’esprit d’amour et veulent mutuellement se faire du bien comme membres du corps oint. Mais si malgré tout la paix n’est pas encore rétablie, il ne doit encore pas y avoir jugement ou condamnation. Deux ou trois n’ont pas le pouvoir de “juger” mais seulement l’Eglise.

Si, après avoir pris avec lui C et D, ces derniers ont donné un avis contre A et favorable à B il conviendrait d’en rester là. Dans ces conditions A ne peut pas porter le différend devant l’Eglise. En le faisant malgré tout il monterait à l’évidence qu’il est personnel et têtue. Les instructions du Seigneur ne lui permettent pas d’aller plus loin ([Matthieu 18 : 15](#)). Mais si cela ne lui suffit pas, nous ne connaissons aucun principe qui l’empêche de s’adresser à deux ou trois autres frères non avertis E, F et G pour retourner voir B, recommencer à exposer l’objet du litige et obtenir leur avis.

Si, au contraire, après s’être fait accompagner de C et D dans sa démarche auprès de B ceux-ci se sont rangés à l’avis de A, ont reconnu que B qui avait fait tort et avait refusé de l’admettre; si, après un temps raisonnable, B persiste dans son refus ou néglige d’apporter réparation, A peut, conjointement avec C et D, demander

[470]

la réunion de l’assemblée de l’Eglise. Devant cette dernière, le différend sera à nouveau évoqué par A et B — car, on suppose que si B continue à fréquenter les assemblées c’est qu’il reconnaît le conseil et l’autorité de l’Eglise et qu’il est lui-même conscient. En entendant le cas, il ne faut pas oublier que seuls **les justifiés et les sanctifiés** constituent l’Eglise, qu’ils siègent au nom de leur Seigneur et Maître pour rendre **son jugement**. Il ne s’agit pas de créer un climat d’intrigue ou de cabale dans l’Eglise mais plutôt de préserver son unité dans les liens de la paix. A et B, bien sûr, ne voteront pas, pas plus que quiconque sentirait en lui un autre désir que celui d’exprimer le jugement du Seigneur dans la matière. La décision devrait être unanime ou presque, même s’il faut arrondir les angles. Que la justice soit toujours adoucie par la miséricorde. “Prends garde à toi-même de peur que tu ne sois aussi tenté”. — [Galates 6 : 1](#).

La décision de l’Eglise doit être acceptée par tous et sans appel. Quiconque refuse de s’y ranger et de s’y conformer sur une question de moralité (et non de conscience) sera considéré par les autres “comme un païen et un publicain”, tant qu’il n’aura pas cessé de défier l’Eglise, après quoi il lui sera pardonné et accueilli dans la communauté comme auparavant. Le but n’est pas de rejeter le frère mais simplement de lui montrer qu’on désapprouve sa conduite et cela dans l’intention de l’aider à se corriger. Le traiter “comme un païen et un publicain” ne veut pas dire qu’il faille médire de lui ou le critiquer après qu’il aurait été rejeté. Les enfants de Dieu ne doivent être de mauvaises langues en aucun cas et l’ordre de “ne dire de mal de

personne” s’applique exactement ici. Nous ne devons ni parler en mal, ni regarder de travers les publicains et les pécheurs ni refuser d’entrer en relations d’affaires avec eux. Mais nous n’avons pas à leur faire partager cette intimité spéciale, cette courtoisie particulière entre frères de la Nouvelle Création, animés du saint esprit, de son amour, de sa joie et de sa paix.

[471]

Si B, après avoir refusé d’écouter l’Eglise et de faire amende honorable envers A, vient à se repentir par la suite et à être réadmis dans la communion des fidèles, il conviendrait de lui rappeler son attitude passée au cas où il viendrait à être nommé à une charge d’Ancien. Il conviendrait en effet qu’il montrât qu’un net changement s’est opéré en lui avant de le considérer comme apte à remplir ce service. Car, en toute bonne conscience, son comportement aurait au moins établi son entêtement à propos de son droit lorsque ses intérêts personnels se trouvent en cause. En réalité le fait d’avoir refusé le conseil de trois frères et qu’il eût été nécessaire de porter la question devant l’Eglise pour la trancher constituent une indication défavorable même si, par la suite, il se soit décidé à écouter l’Eglise, à lui obéir, et à se mettre en règle avec A.

PARDONNER SOIXANTE DIX FOIS SEPT FOIS

Supposons que la première fois où A est allé voir B pour discuter de l’injustice commise à l’égard de A, B ait reconnu sa faute et se soit efforcé de remettre les choses au mieux, ou encore qu’il se soit repenti après la seconde visite de A en compagnie de C et D, quelle doit être l’attitude de A envers B ? Il doit lui pardonner et de tout cœur. Il ne peut même pas l’en punir mais au contraire se rappeler des paroles : *“A moi la vengeance, à moi la rétribution dit l’Eternel”*. Et cela combien de fois ? Combien de fois devons-nous pardonner s’il se repent ? Jusqu’à quand devons-nous supporter ses faiblesses ? *“Sept fois ?”* demanda Pierre. Et le Maître de répondre à nous aussi bien qu’à lui : *“Je ne dis pas jusqu’à sept fois mais jusqu’à soixante dix fois sept fois”*. Nous devons pardonner les offenses des autres tout comme nous aimerions que notre Père pardonnât les nôtres contre sa loi. S’il arrive que nous soyons tentés de mépriser notre frère en raison de ses imperfections, pensons à nos propres imperfections et rappelons-nous

[472]

que celui qui ne sait pas témoigner d’indulgence ne peut non plus prétendre à l’indulgence (1). — [Jacques 2 : 13](#) .

OFFENSES CONTRE L’EGLISE

Nous avons examiné la procédure qu’il convenait de suivre dans le cas d’offenses entre individus. Mais dans le cas d’impudicité notoire dont parle l’apôtre tout comme dans d’autres cas de même gravité, l’offense pourrait ne pas être dirigée contre un

membre quelconque de l'Éclésià mais contre l'ensemble, contre la cause qui nous unit et que nous représentons. Que faire alors ?

On pourrait procéder de la même manière que lorsqu'il s'agit de griefs individuels si toutefois l'acte répréhensible n'est pas connu de tous. Mais si tout le monde en a connaissance, il est du devoir des anciens de citer le coupable devant l'Église pour y être entendu, sans aucun entretien préliminaire, puisque tout le monde est au courant. On procéderait de même s'il s'agissait de calomnies contre les anciens ou contre l'un d'entre eux. L'Église aurait à en entendre directement et non pas en petit comité parce que les calomniateurs, même si en toute bonne foi ils croient avoir raison, ont malgré tout passé outre au commandement du Seigneur (Va le voir seul "puis après" Prends avec toi deux ou trois témoins ") et qu'ayant répandu et colporté des calomnies ils ont par cela même dépassé le stade de l'arrangement **individuel** pour en **faire** une question relevant de la compétence de l'Église.

Dans des cas de ce genre il serait bon que l'ancien attaqué on appelle au collège des anciens représentant l'Église, réfute les calomnies et demande que les calomniateurs

(1) Voir on plus an chapitre VI: "Discipline dans l'Éclésià".

[473]

soient appelée pour répondre des accusations et faux témoignages devant l'assemblée de l'Église. C'est en effet contre l'Église tout entière qu'est dirigée leur accusation

1) Parce que celle-ci est formulée contrairement aux indications données par le Chef de l'Église et contrairement à la bonne éducation et au sens moral.

2) Parce qu'une calomnie infamant un ancien choisi par l'Église devient une diffamation de l'Église qui l'a choisi. Les calomniateurs doivent être condamnés désavouée, réprimandée et contraints de reconnaître leur erreur. Après cela ils ont le droit de procéder contre l'ancien qu'ils estiment être dans son tort exactement comme ils auraient dû faire en premier.

“IL FAUT QUE NOUS COMPARAISONS TOUS DEVANT LE TRIBUNAL DE CHRIST”

[2 Corinthiens 5 : 19](#)

Le “nous” de ce texte se rapporte sans aucun doute à l'Église — la Nouvelle Création. Il ne faut pas confondre cette comparution avec le rassemblement de toutes les nations devant le Fils de l'Homme lorsqu'il viendra dans sa gloire avec tous ses messagers selon qu'il est écrit en **[Matthieu 25 : 31 à 46](#)** . Le Fils de l'Homme a promis que lorsqu'il “*serait assis sur le trône de sa gloire*”, son Éclésià fidèle, son Epouse, partagerait avec lui ce trône et cette gloire et aurait part au jugement Millénial des nations, y compris “*tous ceux qui sont dans les sépulcres*”.

Il est clair que le jugement de l’Eglise se trouve représenté et décrit par notre Maître dans [Matthieu 25 : 14 à 30](#) et [Luc 19:12 à 26](#). Il aura lieu à la fin de cet âge

[474]

et sera le premier travail qu’effectuera le Roi à sa seconde venue, avant qu’il ne commence à s’occuper du monde. Il fera d’abord le compte avec ses serviteurs à qui il a confié diverses intendants: richesse, influence, talent, occasion de service dont ils ont dû faire usage avec plus ou moins de fidélité, de persévérance et de sacrifice de soi. Chacun d’eux aura à justifier ses comptes et les fidèles seront récompensés en recevant le gouvernement de deux, cinq ou dix villes — ce qui est désigné par l’expression: *“la joie de ton Seigneur”*. Les récompenses ne seront pas toutes semblables sur le plan de la gloire et de l’honneur bien que toutes seront glorieuses et honorables. *“Comme une étoile diffère en éclat d’une autre étoile, ainsi en sera-t-il de ceux qui auront part à la Première Résurrection à “la gloire, l’honneur et l’immortalité”*”. — [1 Corinthiens 15 : 41](#) .

La fidélité, l’amour, le zèle, telles seront les épreuves. Ceux qui possèdent des talents et les enfouissent dans la terre, dans les affaires, les plaisirs ou la paresse manifesteront par là un manque d’amour et d’appréciation et par conséquent leur indignité du Royaume. Ils n’entrèrent pas dans *“la joie de leur Seigneur”* et il ne leur sera pas permis de régner avec lui pour bénir le monde.

LE JUGEMENT

Comme en un bois épais et sous un noir ombrage
Le soleil tout à coup lance un rayon brillant
Ainsi l’esprit de Dieu perce l’obscur nuage
Dont le doute entourait le cœur de son enfant.

Hélas ils sont nombreux les moments de nos peines
Souvent nos durs sentiers traversent le désert ;
Mais là même, mon Dieu, jaillissent tes fontaines
La même, ô mon Rocher, tu nous tiens à couvert.

O chrétien voyageur! ne crains pas la tempête
Ne crains pas du midi les pesantes ardeurs
Ne vois tu pas Jésus qui dès longtemps apprête
Ce refuge où, vers lui, vont cesser tes langueurs ?

Avance donc en paix: poursuis vers ta patrie
Le chemin que ton Dieu t’a lui-même tracé
Pense que sa bonté qui jamais n’est tarie
T’accueillera au port vainqueur et fatigué.

QUE JE VEILLE

O Seigneur, mets en moi la crainte
De te déplaire, de pécher;
Qu'en moi tout porte ton empreinte,
Oui, comme toi je veux marcher.
Que toujours je sente l'approche
De la subtile tentation,
Que ton Esprit ne me reproche
Jamais une méchante action.

Que rien en moi ne te combatte
Donne-moi Seigneur maintenant
Une conscience délicate,
Droite et veillante incessamment.
Et si d'un côté je m'égare,
A l'instant, mon Dieu, reprends-moi.
Qu'alors j'aie au sang qui répare
Et que je reste près de toi